



L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE

Formation Continue et Accompagnement

CATALOGUE 2020

Formations dispensées dans le respect des gestes barrières.
Visières de protection ou masques disponibles, gel hydroalcoolique, savon.

22/06/2020



NOTRE VOCATION

Accompagner l'entreprise dans le développement des compétences de ses collaborateurs en assurant la prise en compte des besoins en formation.

Renforcer le professionnalisme de vos organisations.

Développer des formations opérationnelles pour favoriser l'évolution professionnelle.



NOTRE SAVOIR FAIRE

L'expertise de notre équipe pédagogique et de nos formateurs.

- Des professionnels de la formation continue et de l'andragogie.
- Des intervenants, pédagogues et praticiens, désireux de transmettre leur enthousiasme, leur motivation, leurs compétences et expériences.
- Des experts impliqués dans l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique.

NOTRE PEDAGOGIE « LA FORMA-MOTIVATION »

- Combiner l'acquisition de connaissances et la motivation.
- Stimuler le désir de mettre en pratique les compétences acquises.
- Pratiquer une animation active, motivationnelle et ludique.
- Alternier les apports de connaissances et les mises en situation.

NOS MOYENS



3 salles de cours - 1 salle informatique équipée de 10 postes.
1 cafétéria en intérieur et un espace déjeuner en extérieur.

NOS FORMATIONS

Nos formations inter-entreprises

- Regrouper des participants de différentes entreprises sur un même programme de formation.
- Favoriser l'échange d'expériences et de pratiques professionnelles.
- Les formations sont animées dans nos locaux.

Nos formations intra-entreprises

- Élaborées pour un ou plusieurs participants d'une même entreprise.
- Conçues sur mesure pour répondre aux besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs.
- Les formations sont animées dans nos locaux ou dans un lieu à la convenance de l'entreprise.

**Les fiches pédagogiques des formations sont disponibles sur simple demande.
Si une formation n'est pas programmée, vous pouvez vous y inscrire, nous
reviendrons vers vous lors de la programmation.**

Pour toute action de formation, conseil ou ingénierie de formation

**Brigitte DESEILLE – Directrice du CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION
et de L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE**

17 route de l'Anse Vata – BP 4222 – 98847 Nouméa

☎ (687) 23 37 18 ✉ ctf.direction@gmail.com - Site internet : www.ctf.nc

LA REGLEMENTATION (cf. [site dfpc.gouv.nc](http://site.dfpc.gouv.nc))

L'obligation de financement de la formation professionnelle continue des salariés du secteur privé

Tous les employeurs du secteur privé sont assujettis à une obligation de financement de la formation professionnelle continue des salariés. Selon le nombre de salariés employés au cours de l'année civile, le niveau de l'obligation légale (calculée en pourcentage de la masse salariale) est différent et l'employeur peut se libérer de son obligation selon une ou plusieurs modalités.

Si l'employeur a moins de 10 salariés (effectif calculé en équivalent temps plein annuel)

Il verse 0,2 % de sa masse salariale au FIAF-NC. Ces fonds sont mutualisés et les salariés peuvent bénéficier à l'initiative de leur employeur, c'est-à-dire dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, de formations, d'accompagnement VAE ou d'un bilan de compétence financés par le FIAF.

Si l'employeur a 10 salariés et plus

Il a une première obligation de versement de 0,2 % au FIAF-NC au même titre que les employeurs de moins de 10 salariés. Il a en outre l'obligation de consacrer en plus 0,7 % de sa masse salariale au financement de la FPC selon quatre modalités :

- Financer directement des prestations de formation professionnelle continue au profit de ses salariés (formations externes réalisées par un organisme déclaré ou formations internes réalisées par un salarié de l'entreprise assurant des fonctions de formateur permanent ou occasionnel)
- Verser au FIAF-NC des sommes consacrées au financement de prestations de FPC pour ses salariés
- Verser au FIAF-NC des sommes qui ne sont pas affectées au financement de prestations pour ses salariés et sont mutualisées
- S'il n'utilise aucune des trois modalités ci-dessus, verser l'insuffisance de dépenses au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Les prestations de formation professionnelle continue qui s'adressent à des salariés du secteur privé peuvent être financées soit par l'employeur lui-même, soit par le FIAF-NC. Dans les 2 cas, les prestations concernées doivent répondre aux exigences du code du travail et faire l'objet d'une contractualisation elle aussi conforme aux dispositions réglementaires (Articles Lp.544-1 et suivants du code du travail).

Pour tout renseignement sur la déductibilité d'une action de formation

Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – 27 04 77 – dfpc.gouv.nc
Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF-NC) – 47 68 68 – www.fiaf.nc

NOTRE OFFRE

LES FONDAMENTAUX DU CONSEILLER EN ASSURANCES.....	6
LES FORMATIONS TRANSVERSALES.....	6
LES FORMATIONS EN ASSURANCE VIE ET GESTION DE PATRIMOINE.....	6
LES FORMATIONS EN ASSURANCE VIE ET GESTION DE PATRIMOINE.....	7
LES FORMATIONS DE L'ASSURANCE IARD	8
LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)	9
LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)	10
LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)	11
LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)	12

LES FONDAMENTAUX DU CONSEILLER EN ASSURANCES

LES FORMATIONS TRANSVERSALES

L'ENTRETIEN DE VENTE CONSEIL – 58 000 XPF par participant			
Programmation à définir			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers, intermédiaires en assurances.	Identifier les différentes phases de l'entretien de vente conseil et apprendre à synthétiser son discours pour gagner en efficacité commerciale.	14 H	Frédéric VERGER Formateur et praticien en assurances.

LA FISCALITE DES PROFESSIONNELS – 48 000 XPF par participant			
Programmation à définir			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers, intermédiaires en assurances.	Acquérir une connaissance des impôts principaux qui touchent les professionnels en Nouvelle-Calédonie.	12 H	Formateur expert en Fiscalité Professionnelle.

L'IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP) – 48 000 XPF par participant			
Programmation à définir			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers, intermédiaires en assurances.	Acquérir les fondamentaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.	12 H	Laurence DEWULF Directrice adjointe des Services fiscaux

LES FORMATIONS EN ASSURANCE VIE ET GESTION DE PATRIMOINE

LES PLACEMENTS HORS NOUVELLE-CALEDONIE – 58 000 XPF par participant			
21 et 22 juillet de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Chargés d'affaires et gestionnaires de patrimoine, conseillers clientèle.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances spécifiques liées aux conséquences fiscales des placements réalisés par des particuliers à l'étranger, notamment en zone pacifique et hors zone pacifique.	14 H	Frédéric VERGER Formateur et praticien en assurances.

L'ÉPARGNE – 37 000 XPF par participant			
8 septembre de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Connaitre avec précision les possibilités d'épargne existantes. Savoir dissocier les solutions dépendantes du code monétaire et financier et celles du code des assurances.	7 H	Alexandre TIPVEAU Formateur et praticien en assurances.

LES FORMATIONS EN ASSURANCE VIE ET GESTION DE PATRIMOINE

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME – 37 000 XPF par participant			
14 septembre de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Maîtriser le devoir de conseil, les obligations du conseiller (connaissance client et niveau de vigilance) et les obligations d'entreprises Banque Assurance.	7 H	Angélique PETRIS Formatrice et praticienne en assurances.

LES ASSURANCES EMPRUNTEURS – 37 000 XPF par participant			
22 juin de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances fondamentales afin de maîtriser les différentes solutions de contrats Emprunteurs (contrat groupe et contrat en délégation).	7 H	Angélique PETRIS Formatrice et praticienne en assurances.

LES CLAUSES BENEFICIAIRES – 37 000 XPF par participant			
2 juillet de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Comprendre et savoir rédiger une clause bénéficiaire et en connaître les applications.	7 H	Guillaume BECKERICH Formateur et praticien en assurances.

LES REGIMES MATRIMONIAUX – LES SUCCESSIONS – 37 000 XPF par participant			
23 juillet de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Intermédiaires d'assurances, conseillers clientèle en banque et conseillers en gestion de patrimoine.	Comprendre les fondamentaux des différents régimes matrimoniaux. Déterminer les différentes composantes du patrimoine. Acquérir les bases du traitement des successions. Apporter le conseil le plus approprié aux besoins du client.	7 H	Jeannine HONIEZNA Formatrice et praticienne en assurances.

LES FORMATIONS DE L'ASSURANCE IARD

LA RC PROFESSIONNELLE OU DE L'ENTREPRISE – 37 000 XPF par participant			
24 juin de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Chargés d'affaires, conseillers clientèle, rédacteurs sinistres.	Acquérir les compétences nécessaires et les fondamentaux des différentes « Responsabilité Civile » professionnelles ou de l'entreprise.	7 H	Ingrid GOETZINGER Formatrice et praticienne en assurances.

LA RESPONSABILITE CIVILE GENERALE – 37 000 XPF par participant			
Programmation à définir			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Chargés d'affaires, conseillers clientèle, rédacteurs sinistres.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances techniques de la mise en jeu de la « Responsabilité Civile Générale ».	7 H	Jean-Michel LE MOIGN Formateur et praticien en assurances.

LES GARANTIES DU CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE ET LA GESTION DU SINISTRE MATERIEL 58 000 XPF par participant			
30 juin et 1^{er} juillet de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers clientèle et gestionnaires de sinistres matériels automobiles.	Acquérir les compétences et les fondamentaux des garanties mises en jeu lors d'un événement accidentel. Être capable d'identifier le fait générateur permettant la mise en jeu de la garantie adaptée et traiter le sinistre matériel.	14 H	Ingrid GOETZINGER Formatrice et praticienne en assurances.

LES ASSURANCES DES BIENS IMMOBILIERS – 37 000 XPF par participant			
Programmation à définir			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Agences immobilières, syndicats, conseillers clientèle et gestionnaires de sinistres.	Acquérir les compétences et les connaissances relatives aux assurances « multirisques » des biens immobiliers. Suivre la gestion d'un sinistre dégât des eaux et incendie.	7 H	Jean-Michel LE MOIGN Formateur et praticien en assurances.

L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE EN NOUVELLE-CALEDONIE 37 000 XPF par participant			
23 juin de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Chargés d'affaires, conseillers clientèle, rédacteurs sinistres.	Acquérir les compétences nécessaires et les fondamentaux de l'assurance responsabilité décennale lors de la souscription ou de la gestion d'un sinistre.	7 H	Jean-Michel LE MOIGN Formateur et praticien en assurances.

LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)

(Les inscriptions sont ouvertes pour l'intégralité des modules (150 h) ou pour tout module au choix).

LES SAVOIRS GENERAUX (module 1) – 37 000 XPF par participant			
1^{er} octobre			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base du secteur de l'assurance.	7 H	Philippe GRAS Formateur et praticien en assurances.

L'OPERATION D'ASSURANCE (module 2) – 58 000 XPF par participant			
7 et 8 octobre			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des différentes catégories d'assurance et de l'intermédiation en assurances.	14 H	Jean-Michel LE MOIGN Formateur et praticien en assurances.

LA RELATION AVEC LE CLIENT ET LA LUTTE ANTI BLANCHIMENT (module 3)			
91 000 XPF par participant			
26, 27 octobre, 3 et 4 novembre			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANTS
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives aux diverses informations aux clients dans le secteur de l'assurance. Être capable de conduire un entretien de découverte du client et de ses besoins. Acquérir les fondamentaux de lutte contre le blanchiment.	28 H	Ingrid GOETZINGER Frédéric VERGER Formateurs et praticiens en assurances.

LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)

(Les inscriptions sont ouvertes pour l'intégralité des modules (150 h) ou pour tout module au choix).

LES ASSURANCES DE PERSONNES : INCAPACITE-INVALIDITE-DECES-DEPENDANCE-SANTE (module 4)			
58 000 XPF par participant			
16 et 17 novembre			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives à l'assurance contre les risques corporels. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	14 H	Alexandre TIPVEAU Formateur et praticien en assurances.

LA DEPENDANCE (module 5) – 37 000 XPF par participant			
23 novembre			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives aux risques de dépendance. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	7 H	Angélique PETRIS Formatrice et praticienne en assurances.

L'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE (module 6) – 37 000 XPF par participant			
1^{er} décembre			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base relatives à l'assurance complémentaire santé. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	7 H	Alexandre TIPVEAU Formateur et praticien en assurances.

LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)

(Les inscriptions sont ouvertes pour l'intégralité des modules (150 h) ou pour tout module au choix).

LES ASSURANCES DE PERSONNES : ASSURANCES VIE ET CAPITALISATION (module 7)			
110 000 XPF par participant			
2, 3, 4, 8 et 9 mars 2021			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANTS
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base de l'assurance vie et capitalisation. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	35 H	Valérie HONIEZNA Frédéric VERGER Guillaume BECKERICH Formateurs et praticiens en assurances.

LES ASSURANCES DE PERSONNES : LES CONTRATS COLLECTIFS (module 8)			
37 000 XPF par participant			
15 mars 2021			
de 8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des contrats d'assurances collectives. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	7 H	Angélique PETRIS Formatrice et praticienne en assurances.

ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE (module 9) – 69 000 XPF par participant			
24, 25 mars 2021 de 8h à 12h et de 13h à 16h			
et 26 mars de 8h à 11h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des assurances de biens et responsabilités. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	17 H	Ingrid GOETZINGER Formatrice et praticienne en assurances.

LA CAPACITE PROFESSIONNELLE NIVEAU 1 (150 h)

(Les inscriptions sont ouvertes pour l'intégralité des modules (150 h) ou pour tout module au choix).

LES ASSURANCES DES RISQUES D'ENTREPRISE (module 10) – 58 000 XPF par participant			
1^{er} et 2 avril 2021			
8h à 12h et de 13h à 16h			
PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	INTERVENANT
Conseillers ou Intermédiaires en assurances (banque, courtier, compagnie), étudiant ou toute personne souhaitant se former aux métiers de l'assurance.	Acquérir les compétences nécessaires et les connaissances de base des assurances des risques d'entreprises. Être capable de conduire un entretien de vente conseil.	14 H	Jean-Michel LE MOIGN Formateur et praticien en assurances.

CES FORMATIONS ENTRENT DANS LE CHAMP DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET SONT ELIGIBLES AU 0,7 % ET AU 0,2% (FIAF)

1/ Un LIVRET DE STAGE attestant de l'obtention de LA CAPACITE PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 1 est remis à tout stagiaire ayant réussi les épreuves d'évaluation avec une note supérieure ou égale à 10/20 et ayant suivi l'intégralité des 10 modules.


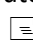
Ce livret permet de répondre aux obligations de formation posées par le Code des Assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (Article R.512-12 & Annexe 5-1).

2/ Une attestation de formation est remise à tout stagiaire ayant suivi un module de formation.

Pour toute action de formation, conseil ou ingénierie de formation

**Brigitte DESEILLE – Directrice du CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION
et de L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE**

17 route de l'Anse Vata – BP 4222 – 98847 Nouméa

 (687) 23 37 18  ctf.direction@gmail.com - Site internet : www.ctf.nc